

Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal N° VII

Séance du 08 octobre 2012

Composition du bureau

Monsieur Thierry Burnat, Président
Mme Corinne Borgeaud et M. Piéric Freiburghaus, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30.

* * *

Monsieur Thierry Burnat, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 39 Excusés : Mmes Aurianne Bezençon, Céline Guex ainsi que MM. Eric Joseph, Christoph Loetscher, Bernard Murisier, Daniel RoCHAT et Daniel Traini.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 juin 2012.
La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président, Thierry Burnat, lit la lettre de remerciement de l'ARAVOH (Association auprès des Requérants d'asile Vallorbe, Œcuménique et Humanitaire) à qui les membres du Conseil communal avait fait don du montant de leur jeton de présence lors de la séance du 14 mai dernier.

Il poursuit par la lecture de la lettre de démission de M. Ludovic Cretienoud qui, pour des raisons professionnelles, se retire de la liste des viennent-ensuite du groupe Radical-Libéral.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'assemblée des points suivants :

Lors de l'accueil des nouveaux habitants le 2 octobre dernier, la Municipalité a eu le grand plaisir, teintée d'une pointe de fierté, de présenter le petit Matis Rime, 3000^{ème} habitant. Matis est né le 27 août à la maternité de Morges. L'émotion était vive ! Pour rappel, le 1000^{ème} habitant était M. Pierre-Joseph Bioley, en 1955. En 1986, le 2000^{ème} était Raphaël Chapuis, fils de M. Didier Chapuis, conseiller communal.

- **Préavis** : Dans certains villages le préavis arrive avant la nomination de la commission. De ce fait, les Conseillers peuvent vraiment se sentir concernés et se présenter dans la commission souhaitée.

La Municipalité ne souhaite pas procéder de cette manière. En effet, elle estime que c'est une perte de temps non négligeable ; de plus, les titres des préavis sont suffisamment éloquents pour que chaque Conseiller se forge une opinion qui lui permette de se proposer dans la Commission ad hoc.

- **Patinoire** : Elle sera ouverte du 1^{er} décembre 2012 au 3 mars 2013.

La Municipalité informe officiellement que «La Pati» sera gérée par l'Association de la piscine et du camping. L'administration de celle-ci demande passablement de travail et le comité de la piscine n'a plus besoin de faire ses preuves en matière de gestion et d'organisation.

- **Nom de la Gare** : Suite à la parution de l'article concernant le nom de la gare dans le journal « 24 Heures » du samedi 6 octobre 2012, Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, aimerait préciser que la Municipalité « in corpore » soutenait ce mouvement et d'autre part que M. Rime, Syndic de Cossonay était également invité mais qu'il a décliné l'invitation.

Le 13 septembre dernier, la Municipalité a reçu la décision de détermination de l'OFT. Je cite :

« La pesée des intérêts légitimes permet de conclure que l'inscription du nom de la localité de Penthaz est non seulement dans l'intérêt de la commune mais aussi d'intérêt public : il importe que la desserte de la localité soit indiquée dans le nom de la station. En revanche, l'intérêt public à ce que le nom de la station soit stable et reconnaissable prime sur l'intérêt de la commune à être la première citée. Seul le nom de Cossonay-Penthaz est en mesure de créer un équilibre judicieux des intérêts.

Le nom de la station est modifié dès le 09.12.2012 comme suit : Cossonay-Penthaz».

La Municipalité a déposé un recours auprès du Conseil Fédéral.

- **Impôts** : Suite à une importante transaction immobilière, la commune a reçu environ CHF 2'500'000.00 d'impôts sur les gains immobiliers.

- **Entreprise de sécurité** : La Municipalité a engagé l'entreprise de sécurité EKML qui effectue des rondes à horaires non fixes.

Le Président, Thierry Burnat, salue l'arrivée de M. Yves Jauner, Municipal et de M. Pierre-Yves Dénéreaz, conseiller communal.

L'assemblée se compose maintenant de 40 membres.

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant :

- **Jubilair** : M. Walther Schumacher a fêté ses 90 ans le 29 juin 2012.

- **ASiCoPe** : Suite à l'introduction de l'horaire continu pour les élèves de secondaire scolarisés sur le site de Cossonay, le comité directeur ASiCoPe a mis en place un encadrement pour la pause de midi qui satisfait une majorité d'élèves et de parents.

Le budget de l'ASiCoPe pour l'année 2013 a été accepté le 25 septembre 2012.

Le coût de l'élève budgétisé se monte à CHF 4'694.05 pour le niveau primaire et CHF 3'672.25 pour le niveau secondaire.

- **Protection civile** : Le jeudi 27 septembre 2012, les délégués des communes à l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile) ont été officiellement installés par le Préfet du district du Gros-de-Vaud. Il s'agit de la première ORPC mise en place sous la forme d'une association.

M. Yves Jauner, Municipal est membre du comité directeur et M. Pierre-André Ischi, Municipal est délégué au conseil intercommunal et membre de la commission de gestion.

Ceci sous réserve de l'acceptation des statuts de l'ORPC par le Conseil communal de Penthaz.

- **Divers** : Le bilan de la fête nationale du 1er août organisée par Penthaz-Penthaz-Daillens a été une réussite malgré la météo. Fort de cette réussite, les 3 communes ont décidé de réitérer l'organisation de cette fête l'année prochaine.

M. Yvan Rochat, Municipal, s'exprime sur les affaires en cours suivantes :

- **Concours d'architecte – La Vuy (EMS-paroisse-commune)** : Suite au résultat de ce concours, un recours avait été déposé. Celui-ci a été rejeté par la cour de droit administratif et public.

L'exposition aura donc lieu à la salle de la Maison de Ville, du vendredi 2 novembre au mardi 13 novembre.

Le vernissage est prévu le jeudi 1^{er} novembre 2012.

- **Canal des Grands Moulins** : La Commune vient de recevoir de l'Etat de Vaud la concession d'usage des eaux de la Venoge comme force motrice. Les travaux vont pouvoir débuter afin que le canal retrouve son aspect d'autrefois, dans un délai raisonnable.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

- **Personnel communal** : Mesdemoiselles Nadège Glayre et Florence Berger à l'Administration, ainsi que M. Jean-Bertin Oyono au Service extérieur, ont réussi leur année d'apprentissage. La Municipalité les en félicite.

- **Conciergerie du Verger** : M. Christian Charrotton est en congé maladie de plusieurs mois. Pour le remplacer durant cette période, la Municipalité a engagé M. Mathieu Pesenti, ancien apprenti au Service extérieur, et ceci probablement jusqu'à la fin de l'année.

- **Préavis municipal n° 21-2012** : La Municipalité demande a retiré ce préavis de l'ordre du jour de cette séance. Il sera retravaillé et présenté lors d'une séance ultérieure. Mme I. Gay-Crosier, Municipale, précise toutefois que les moloks prévus pour le centre multifonctionnel et ceux situés au chemin du Mont-Blanc seront sortis de ce préavis.

- **Calcul de la taxe forfaitaire des déchets dès 2013** : Durant cette séance, les membres du Conseil communal devront se prononcer sur le préavis municipal n° 18-2012 concernant le nouveau Règlement communal sur les déchets.

Ce règlement propose de fixer à CHF 200.-- au maximum par année la taxe forfaitaire par habitant de plus de 18 ans. Il ne fixe pas le montant exact de cette taxe puisqu'il doit être recalculé chaque année pour l'année suivante en fonction du coût réel du ramassage et du traitement des déchets urbains de l'année précédente. Le compte déchets communal doit être autofinancé, et le montant de CHF 200.-- est largement compté. Pour l'année 2013, la Municipalité pense que la taxe forfaitaire se situera entre CHF 80.-- et CHF 100.--. Les calculs exacts sont en cours.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, en collaboration avec Mme Anne-Laure Girard, boursière communale, présente aux Conseillères et Conseillers un tableur « Excel » fourni par l'entreprise Valorsa SA pour le calcul de la taxe forfaitaire des déchets.

Elle démontre ainsi la complexité de ce calcul. En effet, il suffit de changer un seul paramètre pour entraîner des modifications en chaines des autres résultats.

L'Assemblée est très attentive et intéressée par ces explications et il s'ensuit un débat fort animé.

Le Président, clôt la discussion et passe la parole à M. Pierre-André Ischi, Municipal, pour la suite des communications.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne l'information suivante :

Il a été décidé de « fraiser » la route de la Gare afin de la remettre à niveau. Des devis ont été demandés à cet effet.

- M. Stéphane Zürcher désirerait obtenir des informations concernant d'une part le radar acheté au printemps ; où se trouve-t-il actuellement ? et d'autre part sur le comptage effectué à la route de Lausanne, à la hauteur de la station service ; y a-t-il des chiffres disponibles à ce jour ?

M. Pierre-André Ischi, Municipal, répond que le radar a bien été acheté en collaboration avec les 3 autres communes de Penthaz – Daillens et Lussery-Villars et qu'il reste un mois dans chaque commune.

Concernant les comptages à la route de Lausanne, il n'a pas encore eu de retour.

- M. Pierre-Alain Epars souhaiterait qu'il soit fait mention du 3000^{ème} habitant sur le site de la Commune.

M. Thierry Burnat, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Il sera suivi avec la modification demandée par la Municipalité, soit le retrait du préavis municipal n° 21-2012 au point 5.

L'ordre du jour est accepté avec la modification mentionnée ci-dessus.

1. Nomination de nouveaux Conseillers communaux.

En remplacement de MM. Gérald Santschy et Gilles RoCHAT, M. Claude-Alain Zbinden propose pour le groupe Radical - Libéral MM. David Reber et Franco Iannotti.

Les conditions étant requises, M. Thierry Burnat, Président, procède à l'assermentation de ces deux nouveaux Conseillers, applaudis par l'assemblée qui compte maintenant 42 membres.

2. Préavis municipal n°19-2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

M. Claude Brocard, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

M. Claude-Alain Zbinden invite les membres du Conseil à soutenir les conclusions du préavis municipal n° 19-2012 qui proposent d'adapter le taux d'imposition de six points (soit de 71% à 77%), tandis que

M. Pierre-Alain Epars encourage l'assemblée à se rallier aux conclusions du rapport de la Commission des Finances qui souhaite pour sa part adapter le taux d'imposition que de trois points (soit de 71% à 74%).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui diffèrent des conclusions du préavis municipal.

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 19-2012, ouï le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2013 conformément aux directives cantonales, d'adapter le taux d'imposition de trois points, soit de 71% à 74% de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Et de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Résultats du vote : Les conclusions du rapport de la Commission des Finances sont **acceptées** à une large majorité.

3. Préavis municipal n°22-2012 relatif à la réfection totale de l'escalier existant entre la route de Lausanne et le chemin de la Vuy

Mme Magali Demierre, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

Les avis divergent entre les membres du Conseil quant à savoir si ces escaliers sont dangereux ou non mais tous regrettent que des travaux d'entretien n'aient pas été entrepris ultérieurement.

- Mme Sylvette Grandchamp pour sa part trouve navrant que les membres de la Commission chargés de l'étude de cet objet ne se soient même pas rendus sur place afin de se rendre compte de l'état des lieux et elle se demande si le fonds de réserve prévu pour cet objet est utilisé à bon escient ?
- M. Pierre-Alain Epars trouverait plus judicieux d'utiliser cet argent du fonds de réserve pour refaire le trottoir de la route de la Gare par exemple. Pourquoi ne pas inscrire les travaux de réfection des escaliers au budget de l'année prochaine ?
- M. Claude Brocard membre de la Commission des Finances qui était également présent lors de la séance de travail de la Commission chargée d'étudier la réfection des escaliers précise qu'étant donné que des liquidités sont actuellement disponibles, il donne un avis favorable quant aux travaux à effectuer.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, rappelle qu'un tel montant ne peut pas être mis au budget, la Municipalité doit présenter un préavis aux membres du Conseil. L'argent est bien présent sur le fonds de réserve, il ne s'agit pas juste d'une écriture comptable !

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n°22-2012, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis municipal n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthelaz dans sa séance du 23 janvier 2012

d é c i d e

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux** relatifs à la réfection totale de l'escalier existant entre la Route de Lausanne et le Chemin de la Vuy
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit total brut de CHF 115'700.- TTC** pour ces travaux
3. **De prélever pour amortissement**, le montant total sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (9.282.069)
4. **De financer cet investissement** par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 33 oui, 6 non et 2 abstentions.

4. Préavis municipal n°18-2012 relatif à l'adoption d'un nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets.

Mme Sandrine Berthoud, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

- M. Pierre-Alain Epars constate que selon le rapport de la Commission, la taxe annuelle pour une famille (2 adultes, 2 enfants) va passer de Fr. 255.- qui couvre environ le 70% du coût d'élimination des déchets, à Fr. 428.- (calculée avec une taxe de base de Fr. 110.-), ce qui dénote une augmentation certaine. Il rejoint donc l'avis de M. Didier Chapuis qui encourage la Municipalité à « démarrer » avec une taxe de base à Fr. 90.-.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, rappelle que la taxe sera calculée au plus juste et selon les lois fixées par le Grand Conseil, elle sera réadaptée chaque année.

- M. Stéphane Zürcher souhaiterait obtenir les directives avec le règlement et demande si la Commission sera consultée lors de l'élaboration de celles-ci ?

Certainement pas, répond Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, les directives étant de compétences municipales.

- M. Antonio Gatto remarque que la taxe 2013 sera facturée au mois de mars ou avril sur la base des chiffres de l'année 2011. Que se passera-t-il si les citoyens paient plus que nécessaire ?

Le compte « 450 » ne doit pas être bénéficiaire. Si tel devait être cependant le cas, l'excédent sera crédité aux habitants par le biais de la taxe forfaitaire de l'année suivante, précise Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale. Elle ajoute encore que la Commune touchera la première rétrocession de la taxe au sac de la part de Valorsa seulement en mars 2013.

- Mme Sylvette Grandchamp aimerait revenir sur le projet de ramassage des déchets verts. Qu'en est-il exactement ?

Comme l'explique Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, il faudrait remettre en place un ramassage bi-hebdomadaire. De plus, le traitement de ces déchets à un prix non négligeable. Affaire à suivre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de la Commission qui diffèrent des conclusions du préavis municipal :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°18-2012, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets modifié à son article 12/taxes/B en portant le montant de la taxe forfaitaire à Fr. 200.00 par an, TVA non comprise, au maximum par habitant de plus de 20 ans.
2. d'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 sous réserve de l'approbation du Département de la sécurité et de l'environnement du Canton de Vaud

Résultats du vote : Les conclusions du rapport de la Commission sont **acceptées** par 38 oui et 3 abstentions.

5. Préavis municipal n°21-2012 relatif à l'équipement du territoire communal en moloks.

RETIRE

6. Préavis municipal n°20-2012 relatif à la réorganisation de la Protection civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le Gros-de-Vaud.

M. Jérôme Ischi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°20-2012, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser la Municipalité** à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de Protection Civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC)
- **D'accepter** les statuts de la nouvelle ORPC, dont un exemplaire est joint au présent préavis
- **De prononcer la dissolution au 31.12.2012** de l'organisation régionale de la Protection Civile de Cossonay.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Nomination/dissolution de Commission.

Commission « Séparatif Eaux claires - Eaux usées/route de la Gare » :

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :

Mme Aurianne Bezençon
M. Emilien Kovaliv
M. Bernard Morel

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthalaz), Mme Sylvette Grandchamp propose :

M. Andrey Jean-Claude
M. Pierre-Alain Epars

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :

M. Christoph Loetscher
M. Fritz Waelti

Commission « Chemin de l'Islettaz/3eme voie » :

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :

Mme Delphine Probst
M. Alain Pellet
M. Stéphane Zürcher

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthalaz), Mme Sylvette Grandchamp propose :

M. Didier Chapuis
M. Daniel Traini

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :

M. Christoph Loetscher
M. Fritz Waelti

Ces membres sont élus à l'unanimité.

Suite à la démission de M. Gilles Rochat en tant que membre de l'A.I.E.E, M. Claude-Alain Zbinden propose comme délégué suppléant M. Miguel Lopes.

Cette proposition est acceptée à la grande majorité des membres présents (1 abstention).

8. Propositions individuelles

- M. Claude-Alain Zbinden reprend la parole pour annoncer que, toujours suite au départ de MM. Gérald Santschy et Gilles Rochat, MM. Miguel Lopes et David Reber seront membres de la Commission pour les arbres.

- M. Pierre-Alain Epars justifie son abstention du vote précédent concernant l'élection de M. Miguel Lopes en rappelant qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil communal pour faire partie de l'A.I.E.E., donc que l'assemblée n'a pas à voter cette proposition.

- M. Pierre Zurbrügg interpelle la Municipalité sur le développement du quartier du chemin du Mont-Blanc. Serait-il possible d'envisager également un escalier qui relierait le rond point de la place du Pont à ce quartier pour éviter aux usagers qui monteraient depuis la Gare de faire le détour par la Poste ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond que cette solution est non négociable avec les propriétaires des terrains concernés.

- M. Jean-Claude Andrey remercie Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, pour son excellente présentation concernant la taxe forfaitaire des déchets 2013 et demande si les membres du Conseil communal pourraient obtenir ce tableau par mail ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, signale qu'elle créera un document « pdf » de ce tableau qu'elle transmettra à la secrétaire du Conseil qui se chargera de le distribuer aux membres du Conseil.

- Mme Sylvie Aubert souhaiterait savoir si la Municipalité envisage d'enlever le gravier aux différentes places de jeux ?

Non affirme Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale. D'une part ces travaux ont un certain coût (environ Fr. 40'000.-), d'autre part ils ne font pas partie des priorités de la Municipalité.

- Mme Sandrine Berthoud aimerait revenir sur la modification de procédure pour l'installation de panneaux solaires. La Municipalité a-t-elle aménagé nouvellement le règlement communal à ce sujet ?

Elle souhaiterait également savoir s'il était envisageable de connaître le nom de l'heureux contribuable qui a fait bénéficier la Commune de la transaction immobilière citée dans les communications de la Municipalité faites par Mme La Syndique ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond que le registre fiscale est tenu secret.

Pour sa part M. Yvan Rochat, Municipal, précise que la Municipalité va s'adapter à la nouvelle procédure pour l'installation de panneaux solaires.

- M. Jean-Claude Andrey en profite pour rappeler à l'Assemblée, qu'il y a deux ans, les Conseillers avaient refusé le projet qui consistait à poser des panneaux solaires sur le toit du Centre communal du Verger ; projet qui paraissait urgent vu l'état du toit. D'autres projets sont-ils en cours à ce sujet, étant donné que la Municipalité n'a pas redonné d'informations depuis lors ?

M. Yvan Rochat, Municipal, informe que des contrôles ont été effectués, certains éléments défectueux ont été changés mais qu'il n'y a pas de nouveaux projets en cours.

- Mme Sylvette Grandchamp aimerait attirer l'attention des Municipaux sur le fait qu'à plusieurs reprises, il est dit que certains endroits de la Commune auraient du être mieux entretenus ou sont mal entretenus. Elle souhaiterait donc que la Municipalité soit plus attentive aux problèmes liés à l'entretien. De plus, elle fait remarquer que les plots de la modération de trafic situés en haut le village sont régulièrement déplacés et non remis en place. Certes, c'est un travail récurrent mais il lui paraît nécessaire de le faire, entre autre chose, pour améliorer l'aspect esthétique et visuel de cet endroit.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise que durant ces deux dernières législatures, la Municipalité a déjà fournis beaucoup d'efforts pour améliorer l'entretien de la Commune et des projets sont en cours, notamment avec le service extérieur.

M. Thierry Burnat, Président, reprend la parole pour annoncer la date de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le lundi 10 décembre 2012 et la séance de préparation le mardi 4 décembre 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne fin de soirée à chacune et chacun et clôt la séance à 21h35.

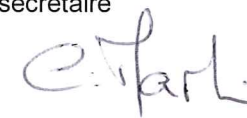
Le Président



Thierry Burnat



La secrétaire



Claudine Martin